

# **PROCES-VERBAL SEANCE DU 12 JUILLET 2010**

**L'AN DEUX MIL DIX**

**Le DOUZE DU MOIS DE JUILLET à 20 HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

**Date de la convocation** : 7 juillet 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. FOURCADE Michel - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly -

M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - M. MARCHAL Alain - MME GARDEILS Valérie - M. MARTINEZ Laurent - M. ELINEAU Jean-Christophe -

**ABSENTS EXCUSES** : MME Fabienne SCHAEERER - M. Gilles LAPORTE -

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation des procès-verbaux des dernières réunions.
- Charte photovoltaïque C.C.P.A.
- Questions diverses.

## **Charte intercommunale du Pays d'Albret relative aux centrales au sol photovoltaïques**

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays d'Albret s'est engagée dans l'élaboration d'une Charte intercommunale relative aux centrales au sol photovoltaïques, qui a été adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa séance du 9 juillet.

Cette Charte a pour objet d'encadrer les projets de création de centrales photovoltaïques sur le territoire de la Communauté de Communes, afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent dans une démarche raisonnée et solidaire.

Le Maire expose le détail du contenu de cette Charte. Après l'avoir entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter cette Charte.